



Parc National du
Diawling

BP 3935
Nouakchott, Mauritanie
directeur@pnd.mr
www.pnd.mr



Forestiers du Monde®

Siège mondial
42 B Avenue Victor Hugo
21000 DIJON - FRANCE
www.forestiersdumonde.org
Forestiers-du-Monde.France@sfr.fr

Forestiers du Monde

PROTOCOLE D'ACCORD SCIENTIFIQUE

Appui au suivi et à la conservation des cigognes noires (*Ciconia nigra*) au Parc National du Diawling, Mauritanie

Entre :

Le Parc National du Diawling, dénommé ci-après PND, établissement public à caractère administratif, sous tutelle du Ministre de l'Environnement et du Développement Durable en Mauritanie, dont le siège est à Nouakchott, représenté par son Directeur Mr Daf Ould Sehla Ould DAF

et

Forestiers du Monde® dénommée ci après FDM, Organisation Non Gouvernementale Environnementale (ONGE) à but non lucratif, dont le siège mondial est à Dijon (FRANCE), représentée par Messieurs Pascal OBSTETAR et Jean-Noël CABASSY, au titre de la Présidence collégiale

Description des parties signataires :

Le PND est un Parc National mauritanien, créé en 1991. Le parc classé zone humide RAMSAR d'importance internationale depuis 1994 représente, depuis 2005, le noyau central de la Réserve de Biosphère Transfrontalière (Sénégal – Mauritanie) du Bas delta du fleuve Sénégal.

Dans le cadre de son Plan d'Aménagement et de Gestion (2013 -2017) et plus particulièrement au sein de son programme 2 « *restauration et conservation des habitats, espèces et de la biodiversité* », le parc s'engage à « *mettre en œuvre des protocoles d'inventaire et de suivi faunistique et floristique (action 22-2)* ». Ces suivis ont notamment pour vocation de représenter des outils d'aide à la gestion des espèces et des espaces.

Depuis 2008, des données d'observation sont régulièrement collectées sur la cigogne noire. Cette espèce est un indicateur fort en France (espèce rare des forêts d'Etat). Elle est fidèle aux sites de nidification mais surtout aux zones d'hivernage que représente notamment le Parc National du Diawling. Plus de 3000 individus migrent en Afrique de

l'ouest du 15 octobre jusque fin février et certains spécimen séjournent dans le bas delta du fleuve Sénégal. Cette espèce qui déroule son cycle biologique sur deux continents mérite une attention particulière à cette échelle Nord/Sud pour un élément de biodiversité commun.

Le parc cherche aujourd'hui à approfondir ses connaissances sur cette espèce en surveillant l'évolution de la population hivernante et en accueillant des équipes de recherches spécialisées dans ce domaine précis.

Forestiers du Monde[®], Association loi 1901 selon la législation française, personne juridique morale dont le siège social est situé en France, à Dijon, 42 B avenue Victor Hugo, enregistrée le 24 novembre 2003 auprès de la préfecture de Dijon sous le numéro 2120300376, n° SIREN 452 508 724 représentée par Messieurs Pascal OBSTETAR et Jean-Noël CABASSY membres de la présidence collégiale pour agir en son nom, ci après désignée par « FDM ».

Fondée en 2003, l'Organisation Non Gouvernementale Environnementale (ONGE) a but non lucratif « Forestiers du Monde[®] » contribue, par l'engagement citoyen, à la gestion durable des forêts, des habitats naturels associés et de leurs ressources naturelles, à la valorisation du matériau bois et des autres produits forestiers et à la satisfaction des demandes sociales relatives à la forêt aux niveaux local, national et international. Elle participe ainsi au développement durable.

Elle développe l'implication et la participation des citoyens à l'élaboration des politiques de gestion durable des forêts et des espaces naturels, à leurs mises en œuvre effectives en concertation directe avec des forestiers engagés désireux de mettre leurs compétences au service d'ambitions et de projets à caractère environnementaux utiles à la société des Hommes.

La Cigogne noire (*Ciconia nigra*) est une espèce rare nicheuse en forêt. On estime la population française à une soixantaine de couples. Le suivi de quelques oiseaux par émetteur satellitaire a permis de localiser les zones d'hivernage de cette espèce migratrice en Afrique de l'ouest.

Il s'avère que le bassin du fleuve Sénégal au sud de la Mauritanie est d'importance majeure pour la Cigogne noire qui trouve là des conditions pour une première halte migratoire en zone humide avant de se disperser sur la bande sahélienne.

Cette espèce passe ainsi six mois en Europe pour se reproduire et six mois en Afrique en hivernage. Sa protection doit donc s'envisager à l'échelle de son cycle biologique sur ces deux continents.

A ce jour, la Cigogne noire bénéficie de mesures de protection en Europe et fait l'objet d'études scientifiques. Cette espèce illustre la nécessaire solidarité écologique Nord – Sud pour la protection de la biodiversité à l'échelle planétaire.

Des contacts ont été pris en Mauritanie et des échanges d'informations sont initiés. Les localisations satellitaires obtenues en Mauritanie ont été communiquées et permettent de zoner les principales zones humides fréquentées par les Cigognes noires.

La Cigogne noire est un indicateur écologique des zones humides et autour d'elle s'épanouit un cortège d'autres espèces animales et végétales. Avec le réchauffement

climatique, le Sahel ressent dramatiquement les effets avec l'avancée du désert et une diminution de la surface des zones humides qui abrite la faune sauvage mais est aussi utilisée par l'agriculture et l'élevage.

Paul BROSSAULT, chargé de mission Cigogne noire pour l'ONGE « Forestiers du Monde® », s'est rendu sur site afin de fournir une expertise à partir de l'espèce « paraplume » qu'est la Cigogne noire. Le projet consiste à monter un réseau Cigogne noire local, sur le principe du réseau européen.

Un projet de réseau Cigogne noire, sur le modèle du réseau européen sur la zone du bassin fleuve Sénégal a donc été envisagé par la CODESEN. Ce programme comprendrait trois volets : scientifique, protection, communication.

La mise en évidence de liens fonctionnels (migration, dispersion, hivernage) entre les populations de cigognes noires d'Afrique de l'Ouest et d'Europe rend naturelle l'implication de Forestiers du Monde® dans la sous-région.

Les objectifs du projet d'appui au suivi et à la conservation des cigognes noires en Afrique de l'Ouest sont les suivants :

- Assurer un monitoring rigoureux des populations hivernantes de l'espèce au PND en synergie avec le Réseau cigogne noire <http://www.cigogne-noire.fr/presentation/en-direct-du-terrain/article/l-hive>
- Contribuer à la collecte de données de lectures de bagues des cigognes noires baguées en Europe
- Appuyer la conservation des sites d'hivernage de l'espèce
- Evaluer la faisabilité pour l'organisation du septième colloque international Cigogne noire au PND. Ce serait la première édition en Afrique. Il s'agira d'accueillir une soixantaine de participants dont des experts européens.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 - Dispositions Générales

Compte tenu de leurs vocations respectives, le PND et Forestiers du Monde® (ci-dessus désignés comme les « parties signataires ») déclarent leur volonté d'établir une collaboration de recherche active et efficace dans les termes et conditions définis par le présent protocole.

Les parties signataires se reconnaissent mutuellement la capacité légale suffisante pour souscrire cette convention.

Article 2 – Durée

2.1 Les dispositions de la présente convention s'appliquent de plein droit pour une durée de douze mois (12) à partir du 10 novembre 2016.

Article 3 – Engagement des parties

L'état d'avancement détaillé du projet, notamment de l'organisation d'un colloque au PND en décembre 2017, devra être évalué conjointement par les deux parties prenantes 4 mois après la signature du présent contrat. Les missions en Mauritanie de l'équipe Forestiers du Monde® seront l'occasion de rencontrer l'équipe technique et cadres du PND et d'échanger sur l'avancée du projet et au besoin le réajuster d'un commun accord.

Le PND s'engage à :

- 3.1 Recevoir au sein de son territoire les membres de l'équipe de Forestiers du monde en mission et à faciliter leur travail de recherche sur le territoire du PND,
- 3.2 Mettre à disposition un hébergement gratuit lors de cette mission de terrain pour les membres de l'équipe de forestiers du monde (3 personnes maximum) au sein des locaux du siège de la conservation à Bouhajra.
- 3.3 Mettre à disposition le Conservateur et le responsable des suivis écologiques afin qu'ils puissent bénéficier de l'expérience de Forestiers du monde lors des missions de terrain. Cet apprentissage aura pour objectif de renforcer le suivi monitoring sur l'espèce. Elle comprendra différents aspects : (1) amélioration du protocole d'observation, de la prise et périodicité de recueil des données et de leur bancarisation (2) appuis aux connaissances écologiques, éthologiques et scientifiques sur l'espèce (3) apprentissage à la lecture des bagues
- 3.4 Mentionner la collaboration scientifique avec Forestiers du Monde® dans tous les documents et publications réalisés dans le cadre de cette activité quel qu'en soit le support,
- 3.5 Etudier les possibilités d'intégration d'un représentant de Forestiers du monde dans le Conseil Scientifique du Parc et à prendre en charge ses frais de déplacements et de séjour lors des conseils scientifiques,
- 3.6 Recueillir et transmettre les données brutes d'observation sur la cigogne noire du parc et de sa périphérie à l'équipe de Forestiers du monde selon les protocoles de suivis réalisés par ce dernier en collaboration avec le PND,

Forestiers du Monde® s'engage à :

- 3.7 Concevoir en collaboration avec le PND un protocole de suivi de l'espèce,
- 3.8 Former lors des missions de terrain, les agents du parc (selon l'engagement PND 3.3)

3.9 Mentionner la collaboration avec le PND dans tous les documents et publications relatifs à l'activité quels qu'en soient les supports et remettre au PND une copie électronique de tous les documents et publications relatifs à l'activité quels qu'en soient les supports,

3.10. Produire un rapport de mission (2 à 3 pages) après chacune des missions réalisées sur le parc. Ce document aura pour objectif de produire des recommandations pour améliorer la gestion durable à long terme des sites d'hivernage des cigognes noires,

Les deux parties s'engagent à :

3.14 Mettre en commun toute la connaissance scientifique et empirique disponible concernant les cigognes noires,

3.15 Rechercher conjointement les fonds nécessaires à la réalisation des missions se rapportant à l'étude et la conservation des cigognes noires sur le PND et sa périphérie.

Article 4. Résiliation

Toute cause occasionnant l'impossibilité de poursuivre la réalisation du présent protocole d'accord peut, selon une entente mutuelle, justifier la révision des termes du partenariat et à défaut, y mettre fin immédiatement.

Fait à Nouakchott et Dijon en deux exemplaires, le 6 novembre 2016

Pour le Parc National du Diawling,
Le Directeur,
Daf Ould Sehla DAF



Pour Forestiers du Monde®,
La Présidence collégiale

Pascal OBSTETAR



Jean-Noël CABASSY

